Ville de GISORS
Eure

FINANCES

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

ANNEXE AU RAPPORT DE PRESENTATION

CONTEXTE INTERNATIONAL - RESTROSPECTIVE DE L'ANNEE 2025 *(source : Caisse d'Epargne novembre 2025)*

Situation économique mondiale

Pour les deux prochaines années, il est prévu une **croissance mondiale** en léger ralentissement, à 2,9 % en 2025 et 2,8 % en 2026, après 3,0 % en 2024. Cela reste une performance remarquable alors que l'activité fait face à de nombreux chocs, à commencer par les droits de douane de l'administration américaine.

Aux États-Unis, l'activité ralentirait à 1,8 % en 2025 et 2026, après 2,8 % en 2024, un rythme qui reste élevé. En zone euro, la croissance est attendue à 1,3 % cette année et serait quasi inchangée en 2026 (1,2 %), même si celle-ci ferait face à des forces contraires (relance de l'investissement en Allemagne, impact négatif des droits de douane). Au Royaume-Uni, la croissance serait proche de celle observée en zone euro (1,4 % en 2025 et 1,2 % en 2026). En Chine, l'activité resterait autour de 5 % (5 % en 2025 et 4,8 % en 2026), malgré les droits de douanes US.

Côté **politique monétaire**, la Fed poursuivrait son cycle de baisses de taux, tandis que la BCE s'arrêterait à 2 %. La BCE considère qu'elle est « bien positionnée » pour faire face aux différents chocs, ce qui justifie un statu quo à 2 %. La Banque d'Angleterre continuerait son cycle de baisse de taux mais à un rythme prudent compte tenu d'une inflation toujours élevée. Aux États-Unis, la Fed a commencé son cycle de baisses de taux en septembre 2025 et celui-ci se poursuivrait jusqu'en avril 2026 pour un taux terminal à 3 % (borne haute des taux Fed Funds) sur fond de ralentissement du marché du travail et malgré des risques inflationnistes liés aux droits de douane.

Les risques sur la croissance mondiale demeurent élevés. Les effets de la hausse des droits de douane ne sont pas encore pleinement ressentis et les tensions géopolitiques avec la Russie et au Moyen-Orient demeurent élevées. A l'inverse, une détente sur les droits de douane, la relance allemande et le virage de la défense en Europe constituent des relais de croissance potentielle.

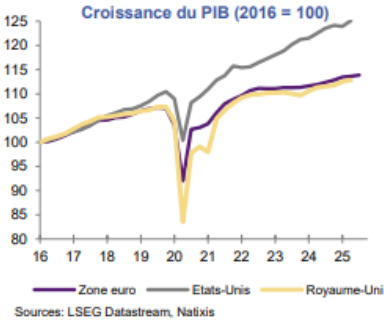

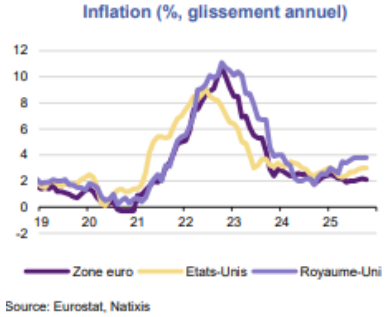

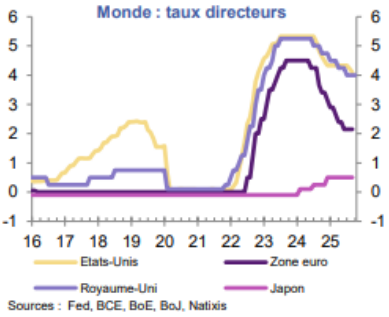

La Zone Euro

La **croissance** en zone euro s'établirait à 1,3 % en 2025 puis 1,2 % en 2026 après 0,8 % en 2024. Une partie de la bonne performance de la croissance en zone euro traduit une anticipation des droits de douanes US, avec une forte hausse des exportations de biens européens vers les États-Unis au 1 er semestre 2025. La croissance européenne est tirée par les pays du Sud de l'Europe avec une croissance attendue à 2,9 % en Espagne. La croissance française résiste malgré l'incertitude politique (+0,9 %), alors que l'activité reste faible en Allemagne (0,3 %) et en Italie. En 2026 la croissance allemande redémarrerait (+1,3 %) sous l'effet d'un plan de relance massif, qui bénéficierait à l'ensemble de la zone euro.

Prévisions annuelles Zone euro	2025	2026
BCE (déc. 2025)	+1,4%	+1,2%
Commission européenne (nov. 2025)	+1,3%	+1,6%
OCDE (déc. 2025)	+1,3%	+1,2%
FMI (oct. 2025)	+1,2%	+1,1%

L'**inflation** resterait en moyenne légèrement au-dessus de la cible de la BCE en 2025, à 2,1 %, avant de fléchir plus nettement à 1,7 % en 2026, sous les effets cumulés de l'appréciation de l'euro et de la baisse des prix du pétrole et du gaz. L'inflation hors énergie et alimentation resterait un peu supérieure à 2 %, avec une inflation des services toujours élevée dans certains pays et notamment en Allemagne où le salaire minimum est attendu en hausse de 14 %.

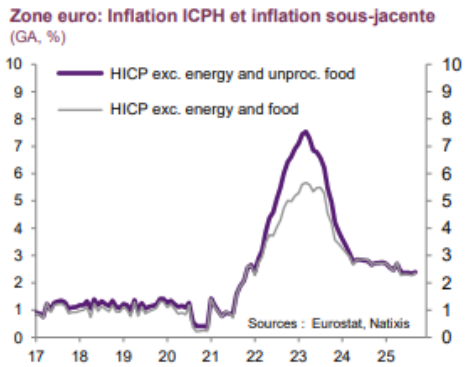

La France

Croissance Économique

La croissance française a été particulièrement dynamique au 3 ème trimestre 2025 (+0,5 % T/T) notamment grâce à la bonne performance des points forts de l'économie française, à commencer par l'aéronautique dont le rythme des livraisons continuerait d'augmenter au cours des prochains trimestres. L'incertitude politique, qui a coûté 0,2 à 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025, continuerait à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

Prévisions

	2024	2025	2026
PIB (MA, %)	**1,1**	**0,9**	**1,0**
Consommation privée (MA, %)	1,0	0,4	0,6
Consommation publique (MA, %)	1,4	1,4	1,0
FBCF(MA, %)	-1,3	-0,2	0,6
Exportations (MA, %)	2,4	0,9	2,8
Importations (MA, %)	-1,3	2,2	1,7
Demande intérieure (contrib., pp)	*0,6*	*0,5*	*0,7*
Commerce extérieur (contrib., pp)	*1,3*	*-0,5*	*0,4*
Variation des stocks (contrib, pp)	*-0,8*	*0,8*	*0,0*
Inflation IPCH (%)	**2,3**	**1,0**	**1,3**
hors énergie et alim. non-transf. (%)	2,4	1,6	1,4

Source : Natixis CIB

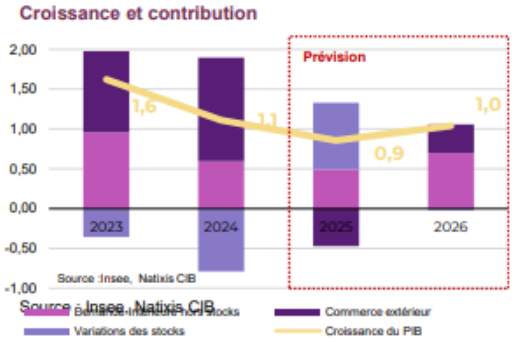

Source : Insee, Natixis CIB

Déficit Public

Le déficit public est un point critique. Il s'élevait à 5,8 % du PIB en 2024. Dans sa version finale adoptée en février, le budget de l'État pour 2026 prévoit une réduction du déficit public à 5 % du PIB (contre 5,4 % en 2025), alors que l'objectif initial du gouvernement était plus ambitieux (4,7 %).

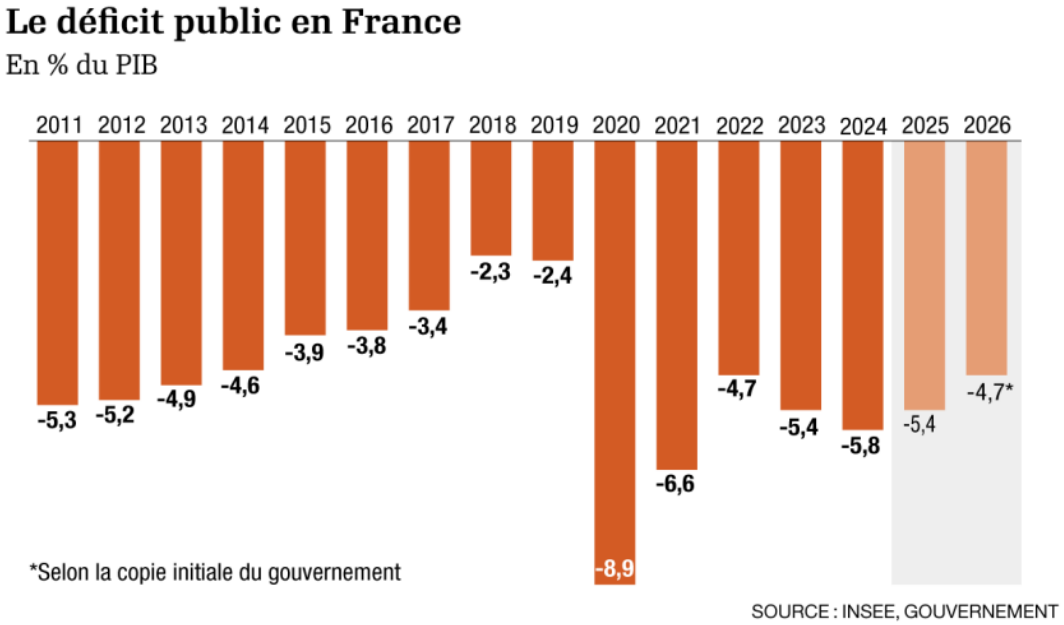

Inflation

L'inflation française est la plus faible de la zone euro (à l'exception de Chypre), celle-ci ayant été tirée à la baisse par la baisse des prix des tarifs réglementés de l'électricité de 15 % en février 2025. L'inflation française resterait modérée en 2026, ce qui s'explique par :
• la baisse des prix du pétrole et du gaz et l'appréciation de l'euro,
• la modération des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi et de croissance légèrement sous le potentiel.

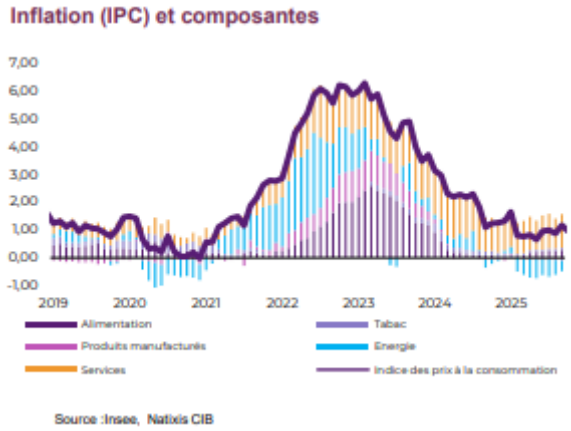

Emploi et Marché du Travail

En 2025 l'emploi salarié privé a baissé de 0,5 % par rapport à l'année précédente, il s'agit du 4ème trimestre consécutif de baisse d'une année sur l'autre après près de quatre ans d'augmentation.

Le taux de chômage reste stable à 7,5 %. Il augmenterait légèrement en 2026, à 7,6 %, la croissance du PIB étant attendue sous son potentiel l'an prochain dans un contexte d'incertitudes politiques persistantes.

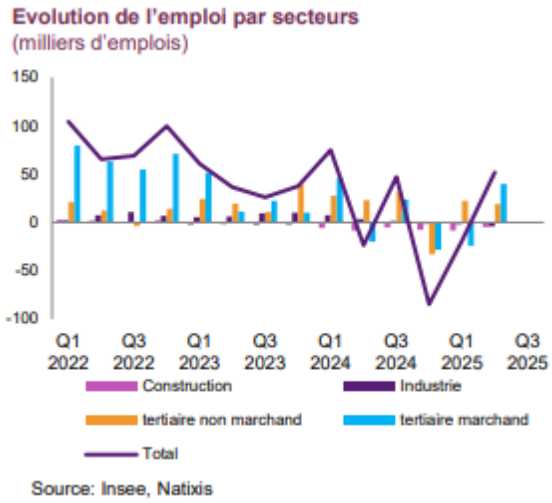

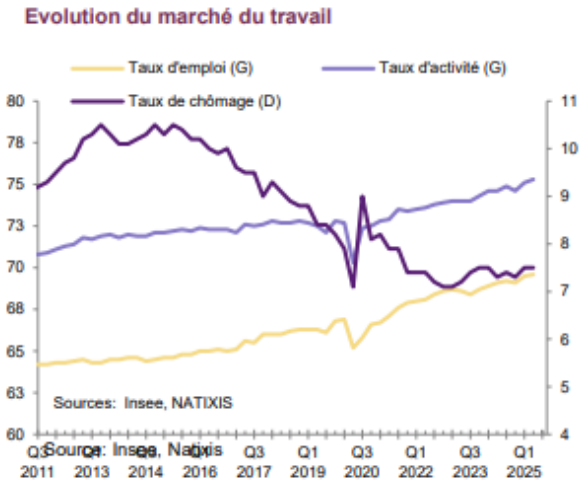

Au terme d'un parcours mouvementé, la loi de finances n°2026-103 du 19 février 2026, a été publiée au Journal Officiel du 20 février.

Pour mémoire, le projet initial avait été rejeté en commission mixte paritaire le 19 décembre, empêchant le Parlement d'achever l'examen et l'adoption du budget de l'État avant la fin de l'année 2025.

Afin de garantir la continuité du fonctionnement des services publics, le gouvernement avait alors fait adopter une loi de finances spéciale, publiée le 27 décembre 2025 (*n° 2025-1316 du 26 décembre 2025)*, dans l'attente du vote définitif de la loi de finances pour 2026.

Après trois jours de débats en nouvelle lecture à l'Assemblée, l'examen du texte a été interrompu le 16 janvier. Le gouvernement a estimé que l'adoption d'un compromis devenait impossible, notamment après la validation en commission d'un amendement réduisant fortement la dotation globale de fonctionnement des collectivités locales. Dans ce contexte, le Premier ministre, Sébastien Lecornu, a engagé la responsabilité du gouvernement en recourant à l'article 49.3. À la suite du rejet des deux motions de censure à l'Assemblée nationale et de l'abstention du Sénat, le projet de loi de finances a été considéré comme adopté le 2 février. Le 19 février 2026, le Conseil constitutionnel a jugé la procédure conforme à la Constitution.

La réduction des dépenses publiques

Le texte prévoit de ralentir la hausse des dépenses publiques, pour diminuer leur part dans le PIB, qui sera de 56,6% (-0,2 points par rapport à 2025).

L'effort pèse principalement sur la maîtrise des dépenses de l'État. Celles-ci s'élèveront à près de 501 Md€ en 2026, soit +10,5 Md€ par rapport à 2025 (au sein du périmètre de dépenses de l'État).

Des économies sont opérées sur plusieurs ministères, dont les moyens stagnent voire diminuent :

Dépenses de l'Etat par mission en Md€	LFI 2025	Plafonds prévisionnels pour 2026	Ecart annuel (Md€)	Evolution
Transformation et fonction publiques	0,7	0,5	-0,2	-28,57%
Sport, jeunesse et vie associative	1,7	1,4	-0,3	-17,65%
Aide publique au développement	4,4	3,7	-0,7	-15,91%
Engagements financiers de l'Etat	1,3	1,1	-0,2	-15,38%
Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation	1,9	1,7	-0,2	-10,53%
Economie	4,6	4,2	-0,4	-8,70%
Solidarité, insertion et égalité des chances	30,3	28,6	-1,7	-5,61%
Culture	3,7	3,5	-0,2	-5,41%
Relations avec les collectivités territoriales	4	3,8	-0,2	-5,00%
Travail, emploi et administration des ministères sociaux	30,5	29,1	-1,4	-4,59%
Agriculture, alimentation, forêts et affaires rurales	4,5	4,3	-0,2	-4,44%
Cohésion des territoires	24,2	23,2	-1	-4,13%
Outre-mer	2,9	2,8	-0,1	-3,45%
Action extérieure de l'Etat	3,3	3,2	-0,1	-3,03%
Régimes sociaux et de retraite	6	5,9	-0,1	-1,67%
Conseil et contrôle de l'Etat	0,7	0,7	0	0,00%
Crédits non répartis	0,2	0,2	0	0,00%
Direction de l'action du Gouvernement	1	1	0	0,00%
Médias, livre et industries culturelles	0,8	0,8	0	0,00%
Pouvoirs publics	1,1	1,1	0	0,00%
Enseignement scolaire	64,3	64,5	0,2	0,31%
Recherche et enseignement supérieur	31,1	31,4	0,3	0,96%
Gestion des finances publiques	8,1	8,2	0,1	1,23%
Justice	10,5	10,7	0,2	1,90%
Ecologie, développement et mobilité durables	26,9	27,5	0,6	2,23%
Administration générale et territoriale de l'Etat	4,4	4,5	0,1	2,27%
Sécurités	17,3	17,7	0,4	2,31%
Investir pour la France 2030	5,3	5,5	0,2	3,77%
Immigration, asile et intégration	2,1	2,2	0,1	4,76%
Défense	50,5	57,1	6,6	13,07%
Santé	1,5	1,7	0,2	13,33%

Le budget de "Défense" fait exception : il bénéficie de 6,6 Md€ supplémentaires, soit plus que l'évolution prévue par la dernière loi de programmation militaire.

Plusieurs coupes sont prévues, notamment dans le programme d'investissements France 2030 et le Fonds vert. Ce dernier, destiné à soutenir la transition écologique dans les territoires, recule de 1,15 milliard en 2025 à 840 millions d'euros, une baisse moins marquée que prévu, mais qui s'ajoute à la division par deux intervenue l'année précédente.

Les mesures sur les collectivités locales

Le texte finalement adopté réduit à 2 milliards d'euros « l'effort budgétaire net » demandé aux collectivités locales, soit plus de moitié de moins que les 4,4 milliards prévus initialement, avec un ciblage renforcé sur les EPCI.

La taxe générale sur les activités polluantes (**TGAP**), dont le coût est supporté par les collectivités pour chaque tonne de déchet enfoui ou incinéré, va augmenter annuellement jusqu'en 2030.

La **compensation** versée aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) au titre de la perte de recettes dues à la réforme des impôts de production est minorée par l'application d'un coefficient de 0,8. Le texte prévoit également la diminution :

- des montants de la dotation pour transfert de compensations d'exonération de fiscalité directe locale (DTCE) des régions ;
- des montants de la compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) des communes.

La dotation globale de fonctionnement (**DGF**) n'est quant à elle ni réduite ni revalorisée. Elle est maintenue à son niveau de 2025.

Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (**Dilico**), initialement prévu pour la seule année 2025, est maintenu en 2026. L'effort imposé aux collectivités via ce dispositif est de 740 millions d'euros. Les communes sont entièrement exonérées de cette ponction.

Une "prime régalienne" annuelle de 500 euros est instaurée pour les maires. Un régime d'assurance pour les collectivités en cas de dommages résultant d'émeutes et un fonds de mutualisation pour les indemniser sont créés.

La liaison entre les taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la taxe foncière est supprimée, afin que les communes puissent augmenter le premier sans pénaliser les propriétaires résidant à l'année sur leur territoire.

L'expérimentation de la recentralisation du financement du revenu de solidarité active (RSA), conduite dans 3 départements, est prolongée jusqu'à fin 2031 (au lieu de 2026). L'expérimentation "Territoires zéro chômeur de longue durée", qui vise à l'insertion socioprofessionnelle des personnes éloignées de l'emploi, est également prolongée jusqu'à fin 2026.

LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE GISORS AU 31/12/2025

La Ville dispose d'un budget principal et de 2 budgets annexes (Eau Potable et Assainissement). Les budgets « Eau potable » et « Assainissement » s'équilibrent par le produit des redevances reversées par Veolia.

Le budget principal soutient également le CCAS et les associations par le versement de subventions de fonctionnement et sur projets. Ainsi en 2025, la subvention versée au CCAS s'élève à 1 382 934,72 €. Le soutien aux associations et aux sportifs s'élève à 330 370,57 €.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
SUBVENTION CCAS	994 859,43 €	939 616,26 €	951 258,89 €	1 064 071,97 €	1 351 990,03 €	1 228 381,66 €	1 382 934,72 €
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES	351 001,00 €	324 559,20 €	321 501,00 €	335 251,40 €	351 211,43 €	356 450,50 €	330 370,57 €

L'exécution budgétaire 2025 présente une augmentation des dépenses de fonctionnement de plus de 1,2 M€, soit 7,62 % pour une augmentation des recettes de seulement 110 000 € soit 0,60 %.

L'épargne brute passe donc de 2,16 M€ à 1 M€ seulement, soit une baisse de plus de 1,1 M€ ; (plus de 50%).

Le chapitre des charges à caractère général augmente de près de 718 000 € et les charges de personnel de 417 000 €.

Réaffectation des assurances statutaires au 011 de 2020 à 2024

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	ECART 2025/2024 EN MONTANT	ECART 2025/2024 EN %
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 508 247 €	2 905 850 €	3 610 209 €	4 441 042 €	4 263 316 €	3 972 399,60	4 690 320 €	717 920 €	18,07%
012 - CHARGES DE PERSONNEL	9 789 760 €	9 657 693 €	9 401 025 €	9 327 480 €	9 459 150 €	9 780 500,66	10 198 089 €	417 588 €	4,27%
014 - ATTENATIONS DE PRODUITS	- €	8 073 €	8 608 €	16 676 €	13 332 €	6 720,00	- €	- 6 720 €	-100,00%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 616 561 €	1 534 678 €	1 651 886 €	1 732 610 €	2 069 400 €	1 985 574,02	2 112 803 €	127 229 €	6,41%
66 - CHARGES FINANCIERES	216 001 €	195 104 €	307 587 €	201 073 €	263 257 €	292 726,51	256 366 €	- 36 360 €	-12,42%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	33 765 €	78 692 €	105 685 €	151 846 €	66 970 €	2 512,43	3 578 €	1 066 €	42,42%
68 - PROVISIONS	- €	73 000 €	- €	27 625 €	35 156 €	52 476,34	58 515 €	6 038 €	11,51%
TOTAL DEPENSES RELLES	15 164 335 €	14 453 091 €	15 085 001 €	15 898 352 €	16 170 581 €	16 092 910 €	17 319 671 €	1 226 762 €	7,62%

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	ECART 2025/2024 EN MONTANT	ECART 2025/2024 EN %
013 - ATTENUATION DE CHARGES	332 700 €	303 217 €	364 103 €	387 587 €	208 814 €	215 795 €	241 308 €	25 513 €	11,82%
70 - PRODUIT DES SERVICES	993 589 €	688 492 €	822 374 €	972 346 €	1 038 010 €	1 100 621 €	1 080 729 €	- 19 892 €	-1,81%
73 - IMPOTS ET TAXES	9 471 988 €	9 505 794 €	9 919 953 €	10 143 464 €	10 585 526 €	10 897 458 €	11 083 914 €	186 456 €	1,71%
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 564 607 €	5 456 892 €	5 306 012 €	5 382 094 €	5 570 501 €	5 536 966 €	5 647 605 €	110 639 €	2,00%
75 - AUTRE PRODUIT DE GESTION COURANTE	244 336 €	266 526 €	302 391 €	326 707 €	248 965 €	441 524 €	263 714 €	- 177 810 €	-40,27%
76 - PRODUITS FINANCIERS	738 €	713 €	719 €	766 €	764 €	1 178 €	766 €	- 412 €	-34,96%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	46 014 €	74 645 €	326 720 €	225 455 €	130 499 €	- €	872 €	872 €	
78 - REPRISE SUR PROVISIONS	11 000 €	- €	73 000 €	- €	3 000 €	59 781 €	44 476 €	- 15 304 €	-25,60%
TOTAL RECETTES REELLES	16 664 972 €	16 296 281 €	17 115 272 €	17 438 419 €	17 786 080 €	18 253 323 €	18 363 385 €	110 062 €	0,60%
EPARGNE BRUTE	1 500 637 €	1 843 190 €	2 030 271 €	1 540 068 €	1 615 499 €	2 160 414 €	1 043 714 €	- 1 116 699 €	-51,69%
EVOLUTION EPARGNE BRUTE N/N-1		342 552,96 €	187 080,75 €	- 490 203,21 €	75 431,07 €	544 915,00 €	- 1 116 699,39 €		

Les ratios de gestion du budget principal en 2025

Globalement les dépenses réelles de fonctionnement augmentant beaucoup plus que les recettes (hors cessions), l'écart entre la courbe des recettes et des dépenses est nettement moins favorable qu'en 2024.

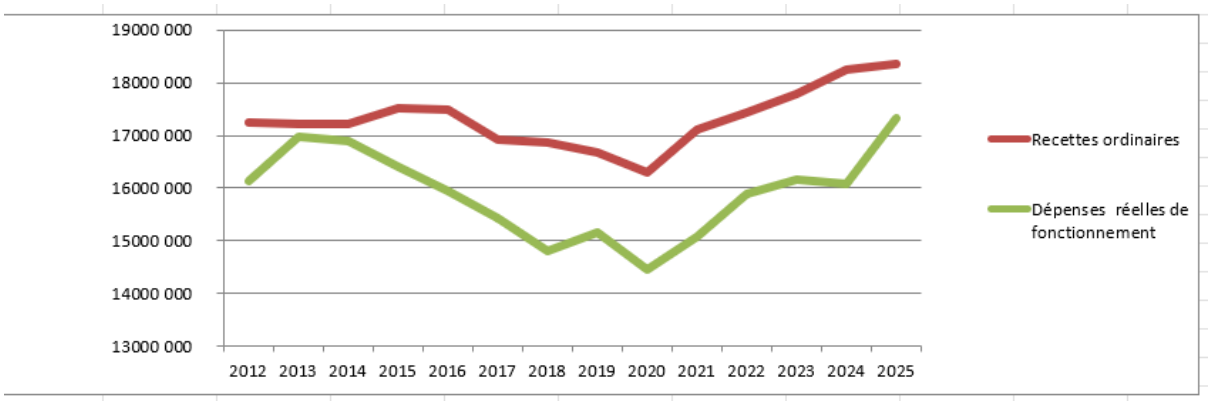

Les niveaux d'épargne se dégradent,

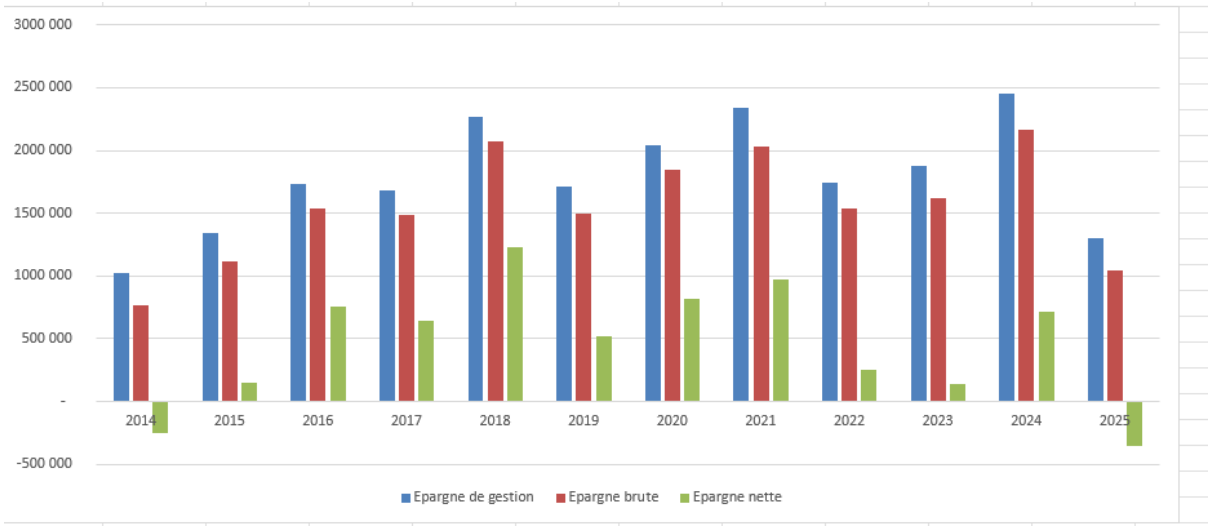

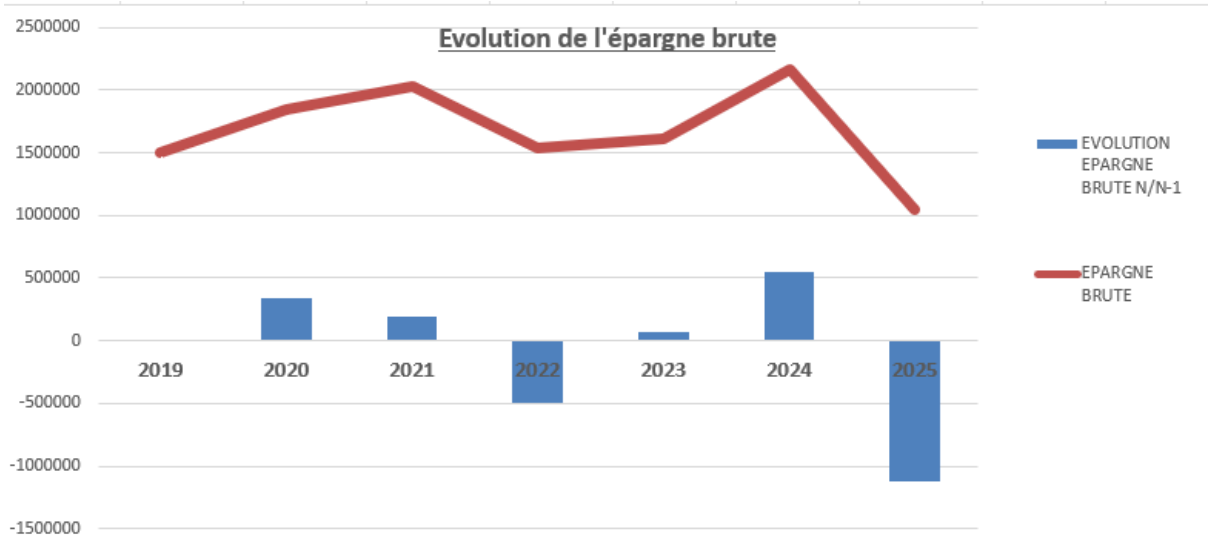

Les charges de personnel

Les rémunérations et indemnités élus 2025 (budget principal et budgets annexes) ont connu une augmentation par rapport à 2024 de plus de 444 000 €.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Janvier	845 221,88 €	825 458,66 €	801 321,55 €	812 562,44 €	781 716,76 €	779 588,39 €	770 629,62 €	803 136,27 €	814 612,33 €
Février	888 070,71 €	853 504,45 €	817 800,88 €	810 605,43 €	792 686,37 €	777 480,25 €	752 922,35 €	797 596,97 €	833 374,05 €
Mars	854 477,85 €	817 279,08 €	806 644,13 €	794 569,03 €	783 122,36 €	761 428,77 €	758 525,31 €	811 709,39 €	843 316,53 €
Avril	875 670,11 €	815 887,02 €	826 846,59 €	809 888,62 €	776 306,52 €	792 566,86 €	765 281,72 €	816 730,46 €	860 888,52 €
Mai	877 680,03 €	823 074,47 €	823 114,55 €	803 575,76 €	802 071,65 €	785 734,10 €	763 087,89 €	817 739,54 €	866 499,80 €
Juin	977 035,38 €	908 199,74 €	923 236,91 €	883 487,10 €	874 953,31 €	871 025,08 €	858 585,85 €	902 540,36 €	953 762,79 €
Juillet	915 946,22 €	826 254,15 €	840 581,57 €	825 619,43 €	825 004,81 €	773 411,50 €	801 177,36 €	843 560,40 €	870 346,16 €
Août	887 077,85 €	818 635,25 €	805 693,67 €	802 026,62 €	784 305,91 €	794 881,91 €	790 724,72 €	839 880,79 €	852 248,81 €
Septembre	960 722,05 €	802 014,39 €	817 101,64 €	849 505,80 €	773 422,47 €	782 414,60 €	806 125,16 €	819 460,74 €	873 470,37 €
Octobre	851 531,09 €	792 618,82 €	815 560,46 €	794 872,05 €	761 650,87 €	796 852,83 €	818 392,50 €	813 830,02 €	890 829,88 €
Novembre	846 499,26 €	790 309,77 €	824 301,84 €	808 629,59 €	780 822,02 €	776 992,24 €	787 728,29 €	836 637,13 €	843 311,77 €
Décembre	841 765,98 €	898 381,67 €	923 956,54 €	895 683,12 €	889 397,76 €	860 098,95 €	1 017 827,12 €	923 263,13 €	967 933,82 €
	10 621 698,41	9 971 617,47	10 026 160,33	9 891 024,99	9 625 460,81	9 552 475,48	9 691 007,89	10 026 085,20	10 470 594,83 €
Evolution n-1	1,03%	-6,12%	0,55%	-1,35%	-2,68%	-0,76%	1,45%	3,46%	4,43%

Les charges de personnel ont progressé depuis 2024, en raison de l'augmentation de la cotisation à la CNRACL (Régime spécial de l'assurance vieillesse des fonctionnaires territoriaux)

	TAUX	Augmentation du taux en %	Impact budgétaire
2023	30,65%		
2024	31,65%	3,26%	47 463,67 €
2025	34,65%	9,48%	148 008,13 €
2026	37,65%	8,66%	150 588,95 €

La rémunération du personnel hors indemnités élus pour le budget augmente

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Charges de personnel budget prinicipal (hors indemnités élus)	10 935 701,36	10 385 298,52 €	10 251 752,18 €	9 736 248,48 €	9 785 545,73 €	9 655 971,49 €	9 398 294,86 €	9 317 906,60 €	9 442 428,66 €	9 757 180,97 €	10 169 230,96 €
Effectifs au 1er janvier	337	332	321	309	282	285	278	265	243	220	244
Evolution n-1	-1,29%	-5,03%	-1,29%	-5,03%	0,51%	-1,32%	-2,67%	-0,86%	1,34%	3,33%	4,22%

Les effectifs :

VILLE	Effectifs au 1er janvier	dispo + CP	Agents titulaires	Agents non titulaires	ETP	Variation n/n-1 SUR ETP en %	sur effectif
2015	337	7	278	59	318,75		
2016	332	8	270	62	310,89	-2,47	-1,48
2017	321	10	261	60	296,45	-4,64	-3,31
2018	309	14	253	56	283,66	-4,31	-3,74
2019	282	14	232	50	260,6	-8,13	-8,74
2020	285	15	208	62	262,72	0,81	1,06
2021	278	14	204	60	254,39	-3,17	-2,46
2022	265	14	194	57	239,24	-5,96	-4,68
2023	243	17	189	54	230,63	-3,60	-8,30
2024	220	16	172	48	205,28	-10,99	-9,47
2025	244	15	185	59	227,25	10,70	10,91
2026	247	11	187	60	228,32	0,47	1,23

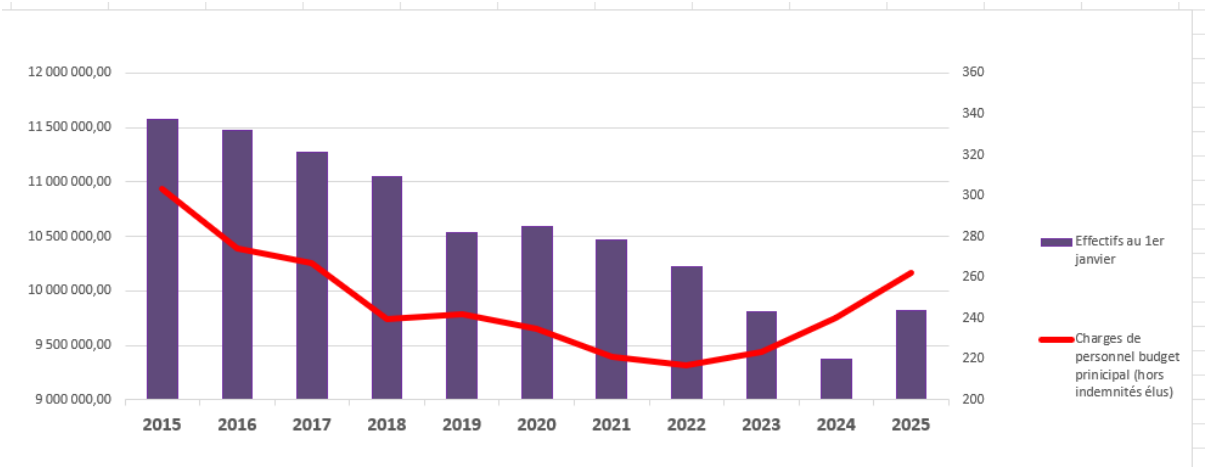

Absentéisme 2018/2025 en nombre de jours

Type d'absence	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Ecart
Hospitalisation	133	159	106	95	95	141	41	38	-3
Maladie ordinaire	2 866	3 460	3 444	4 568	3 406	3 291	2 775	2 594	-181
Congé de longue maladie	1 705	2 181	926	952	1360	1508	419	1453	1034
Congé de longue durée	2 737	2 868	3 411	4 452	2 718	2 700	2 087	1 143	-944
Accident du travail	689	774	541	273	685	595	468	102	-366
Maladie professionnelle	29	22	141	312	0	84	678	959	281
Maternité	378	188	0	258	260	126	0	483	483
Congé de paternité	-	-	3	16	53	0	28	28	0
ASA (isolement)Covid-19	-	-	943	1122	1682	181	0	0	0
Maladie sur période de crise sanitaire (16/03 – 10/07)	-	-	822	161	73	0	0	0	0
Total général	8 537	9 652	10 337	12 209	10 332	8 626	6 496	6 800	304

La fiscalité des ménages

Après une baisse en 2017, les taux de fiscalité ont été maintenus. Les taux appliqués en 2025 sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 26,21 %
- Taxe sur le Foncier Bâti : 32,99% + le transfert du Département de 20,24%
- Taxe sur le Foncier Non bâti : 59,77 %

Tableau récapitulatif du produit de la fiscalité 2020/2025 (hors rôles supplémentaires. Cf : Etat 1288).

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	ECART 2025/2024
Taxe d'Habitation	3 001 454 €	103 524 €	106 847 €	185 070 €	168 703 €	72 639 €	- 96 064,00 €
Compensation par application coeff.		1 053 550 €	1 089 426 €	1 174 624 €	1 231 181 €	1 294 167 €	62 986,00 €
Taxe Foncier Bâti	3 811 988 €	5 938 685 €	6 070 855 €	6 512 561 €	6 826 593 €	7 101 587 €	274 994,00 €
Taxe Foncier Non Bâti	51 007 €	50 300 €	50 753 €	51 828 €	53 409 €	49 319 €	- 4 090,00 €
	6 864 449 €	7 146 059 €	7 317 881 €	7 924 083 €	8 279 886 €	8 517 712 €	237 826,00 €
Ecart annuel	- 6 159 €	281 610 €	171 822 €	606 202 €	355 803 €	237 826 €	
Ecart cumulé 2024/2018	- 252 827 €	28 783 €	200 605 €	806 807 €	1 162 610 €		

On constate une augmentation du produit de la TFB de 4,03%, 2,33% relèvent de la dynamique de l'assiette et 1,7% de la revalorisation des valeurs locatives.

La DSU évolue chaque année

	Montant en €	Evolution
2013	1 068 681	
2014	1 145 651	+ 7,20%
2015	1 386 596	+ 21,03%
2016	1 604 939	+ 15,75%
2017	1 678 474	+ 4,58%
2018	1 725 856	+ 2,82%
2019	1 767 335	+ 2.40%
2020	1 807 488	+ 2,27%
2021	1 842 543	+ 1,94 %
2022	1 878 376	+ 1,94 %
2023	1 915 546	+ 1,97 %
2024	1 980 803	+ 3,41 %
2025	2 045 247	+ 3,25 %

Les investissements 2025,

	2022	2023	2024	2025
BUDGET D'EQUIPEMENT	9 027 202 €	10 580 324 €	8 418 291 €	7 663 913 €
REALISE AU 31/12	5 348 837 €	3 275 964 €	3 959 404 €	3 815 013 €
En %	59%	31 %	47 %	50 %
ENGAGEMENTS NON SOLDES REPORTES SUR N+1	2 385 584 €	2 539 786 €	1 771 457 €	3 080 286 €
TOTAL ENGAGE	**7 734 421 €**	**5 815 750 €**	**5 730 861 €**	**6 895 299 €**

Le niveau d'engagement de dépenses d'investissement est bien supérieur à celui de 2024, 90% des crédits ont été engagés contre 68%.

L'endettement

L'encours de la dette s'élève au 31 décembre 2025 à 14,7 M€ (2 M€ sur le budget assainissement, 0,3 M€ sur le budget eau potable, et 12,4 M€ sur le budget principal Ville), au taux moyen de 1,96 %.

Sur le budget principal, le taux moyen est de 1,87 %.

Pour mémoire, le taux moyen de l'ensemble de la dette s'élevait à 1,78 % au 1er janvier 2023, 2,36 au 1er janvier 2024 et 2,01 au 1er janvier 2025.

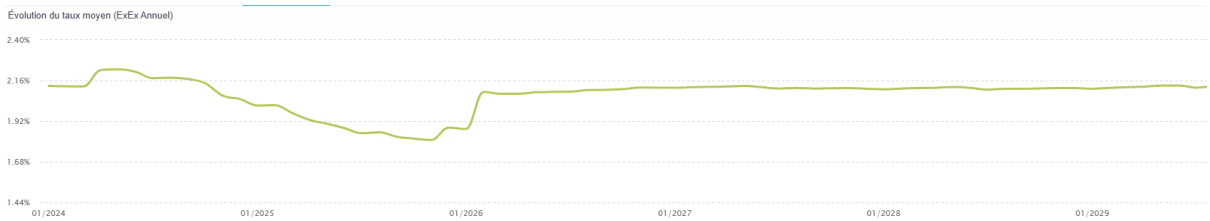

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Nombre de lignes
14 770 903 €	1,96%	33

État généré au 31/12/2025

Plus de 71% de l'encours est positionné sur un taux fixe, au taux moyen de 1,67%. Ce taux d'exposition préserve le taux moyen.

100% de la dette est positionné en 1A, selon la charte de bonne conduite.

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	10 576 829 €	71,61%	1,67%
Variable	3 056 452 €	20,69%	2,63%
Livret A	1 137 621 €	7,70%	2,88%
Ensemble des risques	**14 770 903 €**	**100,00%**	**1,96%**

État généré au 31/12/2025

Le ratio de désendettement sur le budget principal augmente en 2025, malgré le maintien de l'encours en raison de la dégradation de l'épargne brute. De 5,75 au 31 décembre 2024, il passe à 11,91 fin 2025.

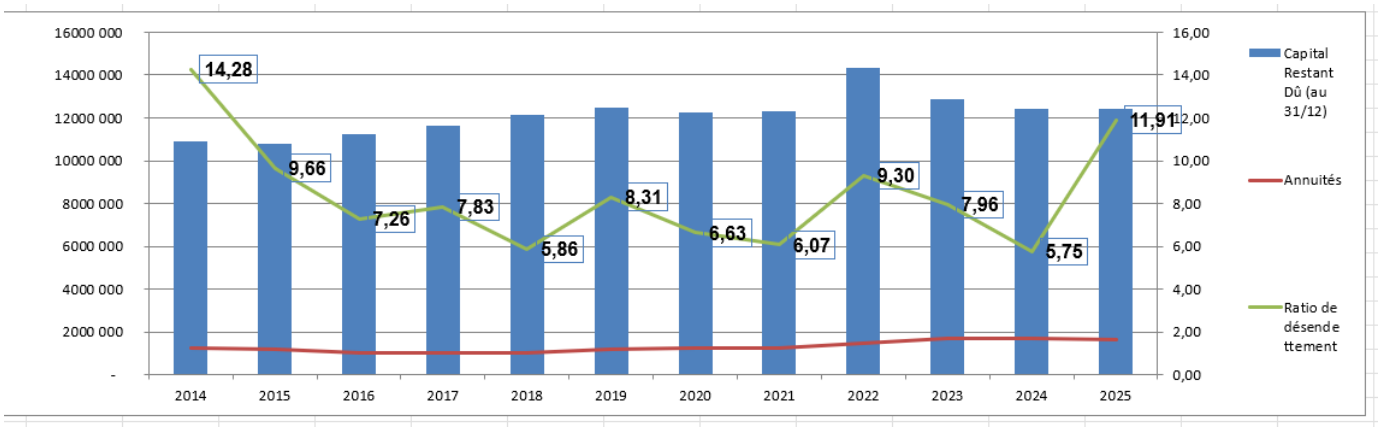

LE PROJET DE BUDGET 2026 « BUDGET PRINCIPAL VILLE »

La préparation budgétaire 2026, prendra en compte les éléments de la Loi de finances 2026 votée tardivement sans notification des montants de dotations.

Le produit de la fiscalité sera impacté de la hausse de 0,8 %, taux de revalorisation des valeurs locatives.

On peut également espérer une stabilisation des taux d'intérêt sur les emprunts.

En ce qui concerne les rémunérations, aucune augmentation de la valeur du point n'est annoncée. La masse salariale sera impactée par la revalorisation des charges patronales et la variation des effectifs.

Les arbitrages en cours viseront à encadrer les crédits de dépenses tout en maintenant un niveau de services à la population de qualité.

Les recettes du budget 2026

- Les taxes et la fiscalité (chap. 73) :

Les valeurs locatives seront soumises au coefficient de revalorisation légalement prévu à l'article 1518 du CGI. L'augmentation appliquée sera de 0,8%.

Les taux de fiscalité resteront au niveau de ceux votés en 2025, à savoir :
- TH : 26,21
- TFPB : 53,23
- TFPNB : 59,77

Le produit 2026 notifié s'élève à 8 490 881 €, contre 8 523 339 € perçus en 2025, soit une baisse de 32 458€.

Les Allocations compensatrices sont également en baisse ; de 192 800 € en 2025, elles passent à 136012 € en 2026, soit un écart de 55 988 €.

- Les dotations et participations (chap. 74) :

Les éléments de la Loi de finances laissent à penser que certaines dotations seront maintenues, d'autres en baisse et la DSU en légère hausse. Le projet actuel de budget prévoit une baisse globale des dotations de 21 000 €.

Les réajustements éventuels seront prévus à l'occasion du vote du budget primitif, date à laquelle les dotations devraient être notifiées.

- Les produits des services (chap. 70) :

L'ensemble des produits des services devrait se maintenir au niveau de 2025. Une étude sur les revalorisations tarifaires est en cours.

Les dépenses du budget 2026

- Les dépenses de personnel (chap. 012)

Sans anticiper sur une variation des effectifs, la masse salariale augmentera obligatoirement de 150 000 € en raison de l'impact de l'augmentation de la cotisation retraite CNRACL (+ 3 points). Cette augmentation de 3 points sera poursuivie en 2027 et 2028.

La philosophie de la collectivité reste dans la continuité de la politique menée depuis 2014 :

- Pas de remplacement systématique des départs : chaque remplacement de poste vacant doit se justifier au vu des besoins du service et des objectifs fixés,
- Maintien du budget alloué à la formation des agents, qui a fait l'objet d'une augmentation ces dernières années,
- Investissement soutenu dans l'équipement des agents.

- Les charges à caractère général (chap. 011)

Les crédits inscrits sur ce chapitre sont encore en cours d'arbitrage ; néanmoins des diminutions (de budget à budget) sur ce chapitre sont à envisager.

Les services sont sensibilisés à la recherche d'économies.

- Les charges financières (chap. 66)

Ces charges seront légèrement supérieures en 2026.

- Les subventions (chap. 65)

Le montant des subventions aux associations prévu au budget 2025, sera maintenu en 2026, et la subvention au CCAS sera ajustée aux besoins, mais potentiellement en baisse.

Les investissements : un niveau de dépenses soutenu

La volonté de la collectivité est de poursuivre son investissement dans des projets structurants, pour continuer de développer son attractivité et participer à l'effort de relance nécessaire au maintien du tissu économique.

Les investissements sont financés par l'autofinancement dégagé sur le fonctionnement, la Taxe Locale d'Equipement, le Fonds de compensation de la TVA, l'emprunt, le produit des cessions et les subventions d'équipement.

Pour 2026, deux contrats de prêt ont déjà été signés en 2024 et 2025 et figurent dans les reports ; le montant est à ce titre de 3,7M€. Les projets d'investissement vont nécessiter de recourir à de nouveaux emprunts pour environ 4,9 M€, ce qui portera le budget des emprunts à 8,6 M€. Les mobilisations se feront au fur et à mesure des besoins, mais toujours avec le souci de maintenir un ratio de désendettement inférieur au seuil de 10 années.

De nombreux travaux sont réalisés par les agents des services techniques. Une enveloppe de plus de 194 000 € sera prévue pour l'acquisition de fournitures. La main d'œuvre sera valorisée au titre des travaux en régie. Les projets pour 2026 seront :

- La création de bureaux pour les services techniques,
- Le changement des éclairages du gymnase Mandela,
- La création de sanitaires et d'une salle pour les agents à l'hôtel de ville,
- La réfection de la léproserie,
- Des travaux d'aménagement dans les bureaux, les écoles et l'ensemble des bâtiments publics,
- L'aménagement de rond-point de la déchetterie.

Des restes à réaliser 2025 seront intégrés dès le budget primitif. Ils s'élèvent à 3 080 286 € en dépenses et à 4 279 035 € en recettes (dont 3,7 M€ d'emprunt).

Les investissements prioritaires sur le budget 2026 concerneront :

- L'acquisition d'équipements pour les services,
- L'acquisition d'équipements pour les écoles, les centres de loisirs, la restauration scolaire, les crèches et les équipements sportifs,
- Des travaux de rénovation de voirie (fonds de concours CDC) et la continuité du « plan trottoirs »,
- La restauration de l'accès à la motte castrale et du donjon,
- Les travaux de restauration de l'Eglise (façade occidentale),
- L'installation d'aires de jeux dans les cours d'écoles,
- La rénovation du gymnase Mandela avec la pose de panneaux photovoltaïques,
- La rénovation du sol du gymnase Tassus,
- L'agrandissement de la maison Mireille Pierson,
- L'entretien et le maintien aux normes des équipements sportifs,
- La création d'un parking au Boisgeloup,
- L'aménagement de la ZAC.

L'ensemble de ces travaux répond à plusieurs objectifs :

- Offrir de meilleures conditions d'accueil pour nos élèves,
- Développer le tourisme par le patrimoine,
- Renforcer l'attractivité de notre cœur de ville,
- Garantir des équipements sportifs de qualité pour toutes les générations,
- Améliorer la sécurité des personnes et des biens.

LE PROJET DE BUDGET ANNEXE « EAU POTABLE »

- L'action des animatrices des bassins d'alimentation des captages de St Paër, d'Etrepagny, d'Hébécourt et de Bézu-Saint-Eloi, qui se poursuivra en 2026 avec l'animatrice embauchée en mairie de Gisors et dans le cadre d'une convention de partenariat signée pour la période 2026-2028 entre la Chambre d'Agriculture de Normandie, Gisors et les Syndicats d'Eau Potable d'Hébécourt et du Vexin Normand. Les postes des animatrices seront co-financés par les trois collectivités et bénéficient d'un financement AESN à hauteur de 80%. Elles seront en charge de la mise en place d'actions techniques et de formation, cofinancées par les collectivités et l'AESN et budgétées à 27 000 €.

- Un marché d'accompagnement technique et un marché de contrôles budgétés pour 25000 € pour le suivi des exploitants agricoles qui s'engageront dans le nouveau dispositif de Paiements pour Services Environnementaux proposé sur le territoire pour encourager la limitation de l'utilisation de nitrates et de produits phytosanitaires.

- Une enveloppe de 80 844 € pour le versement d'indemnités aux agriculteurs retenus par la collectivité dans le cadre du dispositif ouvert de Paiements pour Services Environnementaux pour le maintien et la création de prairies. L'AESN financera la collectivité à hauteur de la totalité des versements.

- Une enveloppe de 131 000 € pour le versement d'indemnités aux agriculteurs retenus par la collectivité dans le cadre du nouveau dispositif de Paiements pour Services Environnementaux pour encourager la limitation de l'utilisation de nitrates et de produits phytosanitaires. L'AESN financera la collectivité à hauteur de 80 % des versements.

- Un marché pour l'élaboration d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux budgété pour 25 000 €.

- La recherche d'un nouveau point de captage a permis d'identifier un site favorable. La maitrise d'œuvre est engagée. 43 690 € sont prévus des études préalables (environnementales et règlementaires) pour la réalisation du forage définitif. 500 000 € sont inscrits pour la réalisation des travaux de création du forage.

- 400 000 € sont prévus pour la réalisation de travaux de renouvellement de réseaux et 60 000 € pour les études et missions de maitrise d'œuvre liées.

- Le solde du budget d'investissement sera provisionné en vue de la poursuite des travaux liés au nouveau forage, ainsi que pour des renouvellements de réseaux.

LE PROJET DE BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Pour le projet de budget Annexe « Assainissement » :

- 15 000 € sont prévus pour la réalisation d'une campagne d'analyse sur la présence des PFAS en entrée et sortie de la station d'épuration,

- 25 000 € sont prévus pour la réalisation d'un contrôle technique du dispositif d'autosurveillance de la station d'épuration

- 150 000 € sont prévus pour des travaux de réhabilitation par l'intérieur de réseaux d'assainissement,

- 320 000 € sont inscrits pour la poursuite du programme les travaux prioritaires de renouvellement de réseaux d'assainissement qui sont à réaliser suite au diagnostic des réseaux finalisé en 2022,

- 112 000 € sont inscrits pour couvrir les études préalables (topographie, géotechnique, détection de réseaux), les missions de maîtrise d'œuvre et les essais de réception liés aux travaux de renouvellement de réseaux,

- Des participations financières sont attendues en recettes de l'AESN (141 000 €),

- Le reste des crédits disponibles en investissement sera affecté à divers travaux ou provisionné en vue de la poursuite de la campagne de renouvellement de réseaux ou de travaux sur la station d'épuration.